

Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION

Année 2022  
Séance du 7 avril 2022  
N° 19

Objet : Intégration au CRTE  
des opérations Petite ville de  
demain des communes de  
Château-Arnoux-Saint-Auban  
et Seyne

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : PEREIRA Georges

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARNOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 6), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michelle, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PRIMITERRA Geneviève, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à SEGOND Yann

Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
COMTE Jean Paul, a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PROUST Brigitte  
FLORES Sylvain a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
ISOARD Christian a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice  
LAQUET Laura a donné pouvoir à VILLARD René  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à PAUL Gérard

Etaient excusés :

BOURJAC Jean Marie  
CROZALS Florent  
REBOUL Chidéric  
RISSO Gilbert  
VOLLAIRE Nadine

RÉÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

Appel à manifestation d'intérêt

99\_DE-004-200067437-20220407-19\_07042022

**Madame Carole TOUSSAINT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération s'est engagée par délibération de son conseil en date du 30 juin 2021 dans un contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRTE). Signé le 7 juillet 2021 pour une durée de six ans (2021-2026), il a pour objet d'organiser l'intervention financière de l'État sur le territoire que ce soit au titre des dispositifs classiques (DETR, DSIL, FNADT) tout comme à celui des crédits exceptionnels liés au Plan de relance pour les années 2021 et 2022. De façon générale le CRTE a vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes entre l'État et le territoire comme par exemple : Territoire d'industrie, Action Cœur de ville ou Petite ville de demain... Pour ce dernier dispositif, notre agglomération compte deux communes labelisées depuis le 14 novembre 2020 : Château-Arnoux-Saint-Auban et Seyne.

Ces deux communes ont signé une convention d'adhésion « Petites villes de demain » le 9 avril 2021 prévoyant la formalisation de leur projet de territoire dans un délai de 18 mois maximum. Le travail engagé par les deux communes permet aujourd'hui d'identifier un certain nombre de projets qu'il convient d'intégrer au plan d'action du CRTE comme le prévoit le dernier article du contrat relatif aux modifications du contrat.

Pour rappel, le CRTE de Provence Alpes Agglomération est construit autour d'une stratégie et un plan d'actions en quatre axes :

**Axe 1 : Transition énergétique et écologique**

- Énergies renouvelables
- Mobilités douces et intermodalité
- Biodiversité et protection des milieux

**Axe 2 : Solidarités territoriales**

- Accessibilité aux équipements structurants
- Eau/Assainissement, gestion des risques
- Stratégie Pleine Santé

**Axe 3 : Tourisme durable**

- Diversification et modernisation des équipements
- Cohérence et structuration des offres et acteurs
- Stratégie Montagne et équilibre territorial

**Axe 4 : Attractivité économique**

- Agriculture, alimentation et circuits courts
- Revitalisation des centres villes/bourges
- Développement et requalification des ZAE

Il vous est proposé :

- d'approver l'ajout au plan d'actions du CRTE de Provence Alpes Agglomération des opérations issues des deux conventions Petite ville de demain des communes de Château-Arnoux-Saint-Auban et Seyne telles qu'annexées à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant au CRTE actant l'ajout de ces opérations.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



RÉÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2022

application/pdf@f-legalbox.com

99\_DE-004-200007437-20220407-19\_07042022

